

L'hon. M. Hees: Excellente analogie.

L'hon. M. Stanfield: En 1957, quelques années avant mon entrée ici, ce fut le débat sur le pipe-line qui a révélé aux Canadiens qu'il était temps de se débarrasser d'un gouvernement qui avait tout perdu, fors l'arrogance. En 1971, après une longue série de gaffes impardonnables et d'erreurs tragiques, voici le paroxysme de la démence—le refus obstiné du gouvernement de payer à des Canadiens l'argent qui leur revient en vertu de la loi.

Des voix: C'est honteux.

L'hon. M. Stanfield: En 1957...

L'hon. M. Hees: En 1956.

L'hon. M. Stanfield: En 1956—le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) me reprend d'ailleurs; je n'affirme jamais rien positivement—c'est le mépris des droits parlementaires qui a mené le gouvernement libéral de l'époque à sa perte. En 1971, le gouvernement méprise les lois elles-mêmes et se sent assez fort pour s'en moquer devant la Chambre et les Canadiens.

Je n'ai pas l'intention de nier l'importance de la loi en question. Des milliers de cultivateurs sont touchés parce que le gouvernement refuse de verser un montant qu'il doit en vertu de la loi à la Commission du blé. Des localités et des provinces entières sont touchées par la façon d'agir ou l'inaction, si vous le préférez, des honorables députés d'en face sous ce rapport. Le ministre chargé de la Commission du blé a déclaré l'autre soir qu'il était grandement endetté envers de nombreuses gens. Je prétends qu'il est grandement endetté non pas envers les députés de l'arrière-ban qui l'applaudissent ni envers ses conseillers qui lui disent comment justifier sa négligence; il l'est envers les Canadiens qui lui font confiance depuis si longtemps et qui croient le gouvernement sur parole. En effet, c'est une dette envers le peuple canadien qui a confiance dans les lois du Canada. Voilà la tragédie, le crime. Car c'est un crime: aucun gouvernement n'a le droit de passer outre à la loi, la loi même que tous les gouvernements, celui-ci comme les autres, jurent de faire respecter. Le gouvernement peut demander au Parlement de modifier la loi, mais il n'a pas le droit d'en faire fi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Voilà ce que nous voulons faire ressortir, monsieur l'Orateur, que nous voulons faire comprendre aux Canadiens. Un gouvernement est élu, entre autres, à cause de ses intentions et de ses programmes. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Mais il n'est pas élu, du moins pas en démocratie, pour faire fi de la loi qui existe. La démocratie parlementaire peut ne pas être parfaite. De fait, elle est loin de l'être. Mais le gouvernement qui tente de proclamer sa propre perfection en ne tenant pas compte de la démocratie, de la loi, est un gouvernement qui ne mérite pas la confiance du Parlement, ni du peuple qui l'a élu.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il y en a qui croient, et j'ai vu leurs observations et leurs commentaires, que l'opposition n'est pas vraiment sérieuse en attaquant le gouvernement sur ce point. Ils disent que nous ne sommes pas sérieux lorsque nous envisageons la possibilité de mettre en accusation le ministre des Finances (M. Benson), par exemple, pour le rôle qu'il a joué dans cette affaire. Ma foi, ils ont raison en partie, monsieur l'Orateur. Nous ne cherchons

pas vraiment à décapiter le ministre. En fait, nous serions ravis s'il avait une tête sur ses épaules. Ce que nous voulons montrer à la population, c'est que nous avons un gouvernement qui non seulement est coupable d'impéritie pour une foule de politiques économiques, mais qui, de plus, transgresse la loi.

Il y a un certain nombre de choses au sujet de ce gouvernement que je trouve presque incroyables. Mais il n'y a rien de plus inouï que de voir un ancien doyen d'une faculté de droit fort réputée au Canada, non seulement se faire complice de la violation de la loi, mais encore laisser entendre avec un parfait cynisme, ici même, que la loi ne compte pas après tout. Le ministre responsable de la Commission du blé n'a pas même tenté de se justifier devant la Chambre. Il n'a fait état d'aucun précédent quant à son extraordinaire initiative. Il n'a pas cherché à se défendre. Il s'est borné à s'en prendre à l'opposition en reprochant à celle-ci de ne pas s'incliner devant le gouvernement et de ne pas adopter benoîtement et humblement toutes les mesures législatives que le gouvernement, dans sa sagesse, veut bien présenter à la Chambre. A tout le moins, l'opposition n'a-t-elle fait qu'exercer les droits que lui reconnaît la loi, monsieur l'Orateur. A tout le moins, l'opposition est-elle restée dans le cadre de la loi. On ne saurait en dire autant du gouvernement, et celui-ci ne saurait en dire autant de lui-même.

• (3.20 p.m.)

Ne pouvant nier qu'il avait enfreint la loi, le ministre a fait le fanfaron. Il a prétendu que ce mépris de la loi était de sa part un acte de bravoure. Il a déclaré qu'il était prêt à risquer la prison dans l'intérêt des agriculteurs. Je digère bien des choses, monsieur l'Orateur, mais j'étais vraiment écœuré par la comédie que jouait le ministre ce soir-là. Que s'imagina-t-il? Que nous allons proposer qu'on lui décerne la croix de Victoria pour avoir enfreint la loi? Il a vraiment joué là une bien piètre comédie qui, j'ose l'espérer, était indigne de lui. En fin de compte, c'est à lui d'en juger, en son âme et conscience.

On dit que le patriotisme est le dernier refuge du scélérat. Je dirai, pour ma part, que l'hypocrisie est le dernier refuge d'un homme qui a mal agi, qui sait qu'il a mal agi, qui continue, même maintenant, à mal agir, et qui ne voit aucun moyen de s'en tirer honorablement. Mais je vais proposer au ministre un moyen de s'en sortir honorablement, et de remonter, par la même occasion, dans sa propre estime. C'est d'admettre franchement ses torts, devant la Chambre et devant la population du Canada. Un tel aveu de sa part ne sera peut-être pas tellement un hommage à son jugement, mais pourrait du moins sauver son honneur.

M. Bigg: Son chef l'a laissé tomber.

L'hon. M. Stanfield: Non; il faut être juste envers le premier ministre: il m'a prévenu qu'il devait s'absenter et j'ai accepté ses raisons, d'ailleurs très valables.

Chose regrettable, ce ministre n'est pas seul coupable. Le ministre des Finances l'est autant. C'est le ministre qui, selon la loi, est chargé de verser l'argent en cause à la Commission canadienne du blé. Il n'a pas le choix; de par la loi, il doit verser cet argent, et il ne l'a pas encore fait. Il a agi comme si la loi en cause avait été abrogée, bien qu'elle ne l'ait pas été.